



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Station d'épuration « La Cléraudière »

Le marché de travaux de reconstruction de la station d'épuration de Choussy est attribué à l'entreprise ERSE de ROCHECORBON pour un montant de 172 485.00€ HT, soit 206 982.00€ TTC.

Budget Commune 2019

Pour l'année scolaire 2019-2020, les tarifs de restauration scolaire sont fixés à 2.75€ pour les enfants et 5.10€ pour les adultes.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE est fixée à 294.00€ pour l'année 2019.

13 juillet 2019

Apéritif offert aux habitants à partir de 18h30

Pour le repas campagnard, les tarifs sont maintenus à 14€ pour les adultes, 9€ pour les « 7-13ans » et gratuit pour les « - de 7ans » et l'animateur.

Réservation avec le règlement en mairie à partir du **24 juin 2019**.

La soirée sera animée par REMIX MULTI SERVICE

Retraite aux flambeaux préparée par Nathalie GAUTIER.

Feu d'artifice tiré par Cédric BLOTIN.

Divers

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Courmemin au Syndicat Mixte de la Vallée du Cher et du Romorantinais et approuve la modification des statuts du Syndicat.

Par une motion, la municipalité soutient la population retraitée ainsi que le Maire de Mehers.

La salle des fêtes sera mise à la disposition de Mme TOURLET qui souhaite créer un atelier de peinture.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 4 juin 2019

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME

